

Service aux publics Service
 dialogue dialogue dialogue dialogue
 Esprit d'équipe écoute écoute écoute
 Engagement Engagement Engagement
 anticipation anticipation anticipation
 transparence transparence
 diversité diversité diversité
 parité parité parité
 solidarité solidarité
 Concertation transversalité
 Bienveillance Conviction

MINISTÈRE
 DU TRAVAIL
 ET DES SOLIDARITÉS
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Direction générale
 de l'offre de soins

14, avenue Duquesne / Paris 7^{ème}
 01 40 56 60 00

in Suivez notre actualité sur LinkedIn !



www.sante.gouv.fr

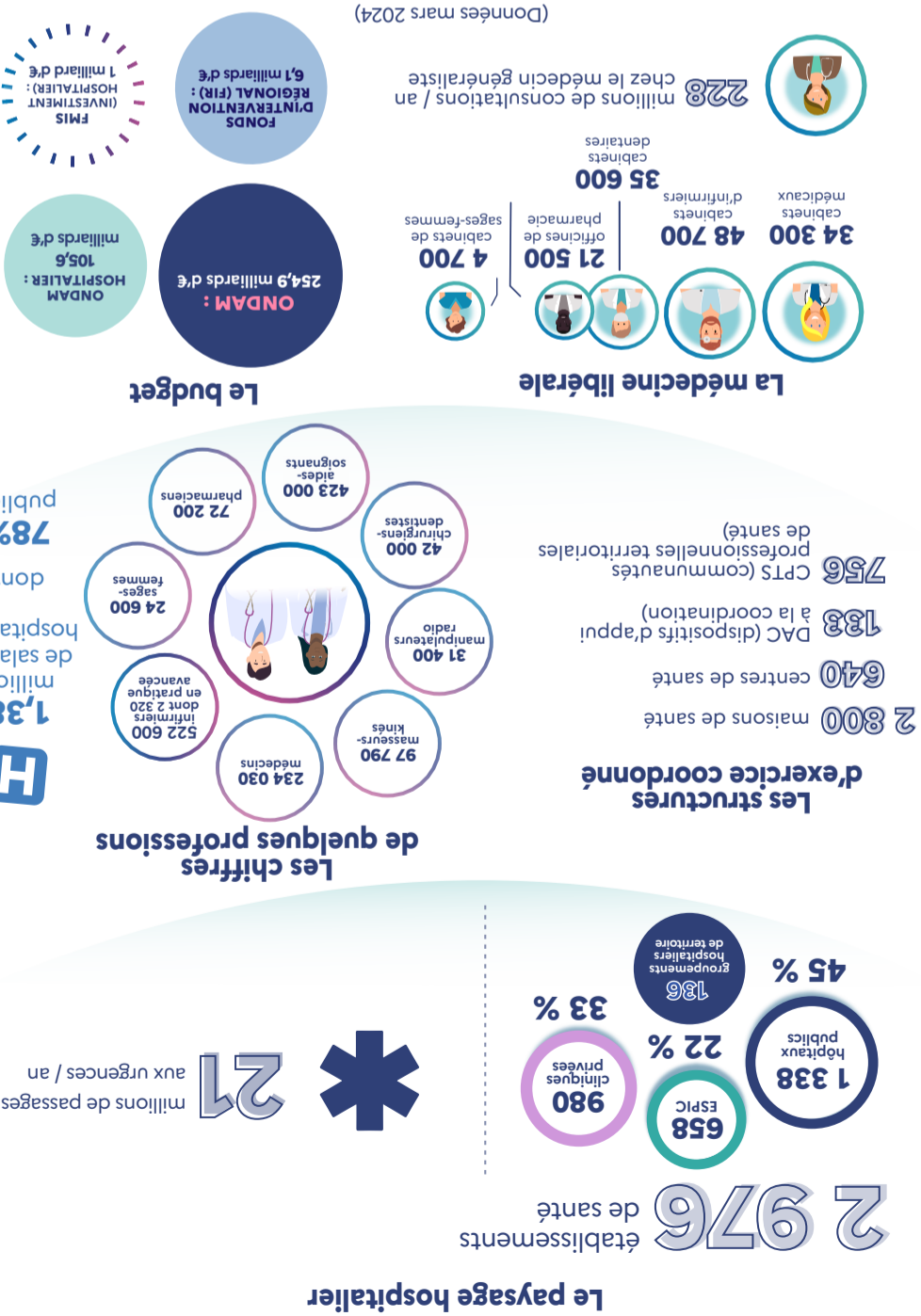
MINISTÈRE
 DU TRAVAIL
 DE LA SANTÉ
 ET DES SOLIDARITÉS
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Direction générale
 de l'offre de soins



LADGOS

DES FEMMES ET DES HOMMES
 QUI AGISSENT POUR LES SOINS
 D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN



L'offre de soins : quelques chiffres clés

L'offre de soins, de quoi parle-t-on ?

L'accès aux soins pour tous les Français : une priorité pour la DGOS

En seulement quelques années, notre système de santé a fortement évolué :

La population vieillit, ce qui se traduit par une hausse des maladies chroniques et de nouveaux besoins de prise en charge

Les aspirations des professionnels de santé changent ainsi que leurs pratiques

La contrainte sur les finances publiques invite à plus d'efficacité et de pertinence

Nos priorités

Organiser les parcours

Permanence des soins
urgences
CPTS
exercice coordonné
1^{er} recours
zonage

Financer le système de soins

ONDAM
budget
investissement hospitalier
réformes du financement

Rendre attractif l'exercice des professionnels de santé

parcours professionnel
QVT
formations
coopération
concertation
carrières

Soutenir l'accès à l'innovation

télesanté
recherche
innovation
technologies
IA



Une organisation repensée de la DGOS pour répondre aux nouveaux enjeux

articulation ville / hôpital

pérennité d'un financement solidaire

démographie médicale et répartition des professionnels de santé

innovation

partage de compétences

attractivité des métiers de la santé



Pour décliner les politiques publiques au plus près des professionnels de santé et de la population, la DGOS est en lien étroit avec les agences régionales de santé (ARS).

Concrètement :

La sous-direction de l'accès aux soins et du premier recours (AS)

Couvrir les besoins de soins par territoire, garantir la permanence des soins et organiser les soins de premier recours, en établissement de santé comme en ville

La sous-direction de la prise en charge hospitalière et des parcours ville-hôpital (P)

Assurer l'équité, la qualité et la sécurité des prises en charge hospitalières et développer des parcours de soins ouverts en lien avec les secteurs libéral et médico-social

La sous-direction du financement et de la performance (FIP)

Assurer l'allocation des ressources des établissements de santé, repenser le financement et piloter l'investissement en santé

La sous-direction des ressources humaines du système de santé (RH)

Définir les activités, les compétences, la formation et la déontologie des professionnels de santé, notamment hospitaliers

La sous-direction de l'appui au pilotage et des ressources (PR)

Coordonner la tutelle, les questions internationales et européennes et les fonctions support de la DGOS

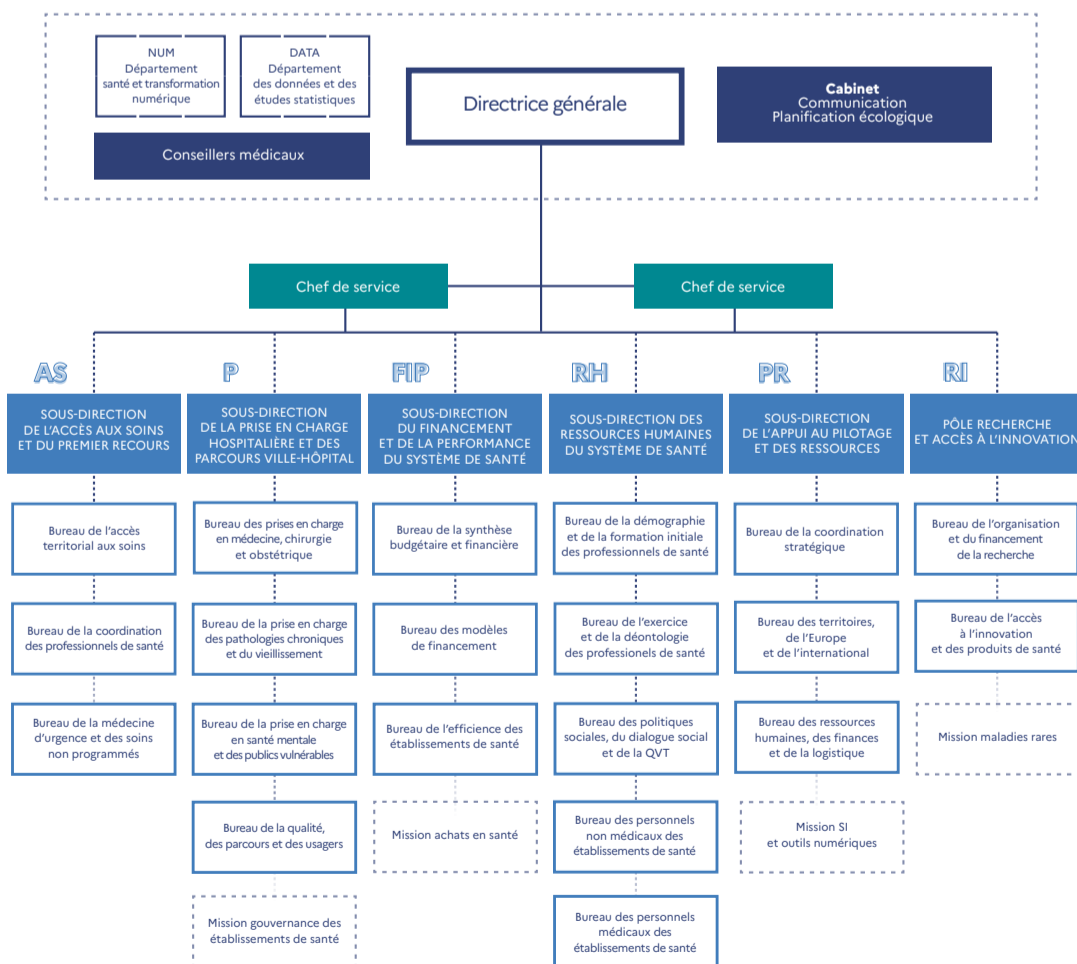
Le pôle recherche et accès à l'innovation (RI)

Piloter l'organisation et le financement de la recherche appliquée en santé et l'accès aux traitements innovants

Le cabinet de la direction générale

Valoriser les politiques publiques et transversales, comme la planification écologique et suivre l'activité parlementaire

L'organigramme de la DGOS depuis le 4 avril 2024



Nos opérateurs

anap | agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

cng | des compétences, des communautés, des carrières.

ars | Agence Régionale de Santé

ATI | Nos données au service de la Santé

dpc | Agence nationale du

L'Assurance Maladie

Les chiffres clés de la DGOS

Les effectifs

272 agents

L'âge moyen

42,5 ans

La répartition des équipes



70 % de femmes



30 % d'hommes



63 % de femmes



37 % d'hommes

pour l'ensemble des équipes

dans l'encadrement

Leur répartition par catégorie

90 % en catégorie A

Leur répartition par statut

45 % de contractuels

55 % de titulaires

